

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE ENDEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION

En vertu du contrat N° 27/2018 du 15/08/2018, portant sur la réalisation des travaux au niveau d'une unité/ Tindouf, conclu d'un délai de (22) mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **Abstention d'obtempérer à la mise en demeure n° 01 objet de publication le 01/06/2023;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure n° 02 avant résiliation est adressée à l'EURL << **BELGHAZI Des Travaux Public** >>, sise à : **Hai el Inara N° 200 log secteur 20 N° 89/Béchar**, pour rattraper le retard considérable dans la réalisation et renforcer le chantier en moyens humains et matériels nécessaires, au cours de huit (08) jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article n° 17 du contrat portant sur la résiliation.